

**REUNION DU CONSEIL MUNICIPAL**

**Séance du 3 juin 2014**

**Point sur les rythmes scolaires 2014-2015**

L'adjoint délégué informe le conseil de l'évolution du dossier. Les horaires définitifs ont été validés. Une réunion doit prochainement avoir lieu avec les responsables de la Garderie de Curtafond concernant le devenir de cette association. Une réunion publique est prévue le samedi 14 juin afin d'informer les parents sur les modifications qui interviendront à la rentrée de septembre.

**Point sur l'avancement du dossier « lagune »**

Suite à l'étude de faisabilité établie par Safègeconcernant la lagune du village, le conseil municipal décide de faire effectuer un diagnostic du réseau d'assainissement et délègue le maire pour établir le dossier de consultation ainsi que celui de la maîtrise d'œuvre. Le dossier et la liste des entreprises à consulter seront validés lors de la prochaine réunion.

Il restera à décider de la pose d'un bac à graisses au restaurant ainsi qu'à la salle des fêtes.

**Contrat de location du relais Orange**

Le bail signé le 15 juillet 2004 avec Orange concernant l'implantation d'un relais de radio téléphonie, pour un loyer annuel de 2 700 € arrive à échéance.

Le conseil municipal décide de renouveler ce bail pour une durée de 12 ans avec reconduction tacite de 6 ans, dans les mêmes conditions que le précédent, le montant du loyer sera, par contre, augmenté de 1 % tous les ans.

**Examen du dossier concernant l'emplacement des colonnes de tri**

Suite à la demande d'un administré, le conseil municipal décide de ne pas modifier l'emplacement des colonnes de tri, les aménagements ayant été réfléchis dans le cadre des travaux du cœur de village.

**Examen d'une demande d'implantation d'abri bus**

Le conseil municipal décide de ne pas donner suite à une demande d'implantation d'un abri bus dans un hameau, les lignes de transports scolaires variant en fonction des élèves scolarisés ; toutefois, quelques élus proposent d'effectuer des recherches de structures très légères et peu onéreuses.

**Examen du dossier de vente et achat d'un véhicule pompiers**

Suite à la réforme de matériel incendie par le SDIS de Mâcon, le conseil municipal décide l'achat d'un VL Peugeot Partner pour un montant de 1 390 €, pour le CPI.

Le véhicule Renault Trafic utilisé jusqu'à présent par les sapeurs-pompiers sera mis en vente.

### **Organisation du travail de la commission « bâtiments »**

Le conseil municipal a visité les bâtiments communaux. La commission devra étudier rapidement l'entretien des boiseries extérieures.

### **Questions diverses**

Le conseil municipal :

- est informé de la vente d'une maison d'habitation sise au Village, sur une parcelle cadastrée section ZH n°92 de 2 525 m<sup>2</sup> et décide de ne pas exercer son droit de préemption
- est informé de la déclaration préalable :
  - déposée le 23 mai 2014 et accordée le 2 juin 2014 à Mr et Mme David Tabuteau pour la pose de fenêtres de toit et d'un portail au lieudit « Cormassine »
  - déposée le 27 mai 2014 et accordée le 2 juin 2014 à Mr Daniel Gasser et Mme Patricia Surian pour la modification d'ouvertures et la pose de fenêtre de toit au lieudit « Le Village »
- délègue Mme Martine Verne à la commission « aménagement du territoire et démocratie participative » de la Communauté de Communes
- entend le compte rendu de la réunion du Syndicat Veyle Vivante concernant l'installation du comité syndical et l'élection du nouveau président
- entend le compte rendu de la dernière réunion du SCOT au cours de laquelle son président a été renouvelé et sa révision confirmée.